



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/04

COMMUNE D'ISSEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 4
« Fonction publique »

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025 à 20h30

SOUS-DOMAINE : 4.1
« Personnel »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET :
Adhésion au service
médecine de prévention
et de santé au travail
CDG11

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Frédéric DAUVIN, Myriam MECHRAOUI
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Axelle FOUGA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

Le Maire d'ISSEL,

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :
04/02/2025

INDIQUE que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service Médecine du CDG11

RAPPELLE la possibilité pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DONNE lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

- o la surveillance médicale,
- o l'action en milieu de travail,
- o la prévention des risques professionnels,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 12/02/2025

SOULIGNE l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 12/02/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

VU le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter **du 1er janvier 2025** telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

PAR PUBLICATION
LE :

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 et aux budgets suivants.

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom NOM

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 11 février 2025
Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2025
011-211101753-20250211-DE_2025_004-DE